



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 5099

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences de la multiplication des antennes relais de téléphonie mobile à proximité des zones d'habitation. Aujourd'hui, il existe en France plus de 30 millions d'utilisateurs de téléphone portable et 35 000 antennes relais disséminées sur le territoire français. Or, la généralisation d'une technologie comme celle de la téléphonie cellulaire ne peut se faire en dehors de certitudes scientifiques. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire mener une étude épidémiologique référençant les effets sur les personnes soumises aux rayonnements de ce type d'équipement en fonction de la distance, de la fréquence et du type d'ondes utilisées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement conscient des préoccupations des Français en matière de risques sanitaires. Des études ont été menées par l'Agence nationale des fréquences lors de la campagne de mesures réalisée en 2001. Elles ont conclu que, compte tenu de la technologie utilisée par les émetteurs GSM, il ne pouvait y avoir d'émissions de très basses fréquences à proximité des stations de base. Ce point a été vérifié spécifiquement et figure dans le rapport de l'agence. Le décret du 3 mai 2002 fixe des valeurs limites d'exposition - pour l'ensemble des gammes de fréquence de 0 à 300 giga Hertz. S'agissant de la santé des riverains, des études épidémiologiques ont été conduites à proximité d'émetteurs de télévision depuis plusieurs dizaines d'années. Une étude réalisée au Royaume-Uni notamment a porté sur 3 400 000 personnes. Les conclusions de ces études ont été globalement négatives. C'est pourquoi, dans le rapport sur « les téléphones mobiles, leurs stations de base et la santé », le groupe d'experts présidé par le docteur Zmirou, n'a pas retenu l'hypothèse d'un risque pour la santé. De plus, ces experts, dans leurs recommandations, ont précisé que des études épidémiologiques ne constituaient pas une priorité. Ce point a été confirmé par l'Institut national de veille sanitaire (INVS) interrogé sur ce sujet. L'institut de veille sanitaire a en effet estimé plus pertinent d'explorer le signal sanitaire qui se focalise actuellement sur le problème des antennes relais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5099

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3694

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4675